N° 159 — 12e Année

CINQ CENTIMES

Vendredi 8 Juin 1900

L'ÉCLAIR DE ROBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas place de la Bourse, 10

Téléphone

Élections au Conseil Général

DU PAS-DE-CALAIS

10 Juin 1900

CANDIDATS RÉPUBLICAINS :

Canton de Lens

M. BASLY

Député, Maire de Lens

Canton de Marquion

M. Aug. HARY

Maire d'Oisy-le-Verger
CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT

Le Discours de M. Jonnart

M. Jonnart, député du Pas-de-Calais, ancien ministre des travaux publics, n'est pas suspect d'un farouche radicalisme.

On ne l'a jamais considéré comme un homme appartenant aux escouades d'avant-garde. Il est, de l'avis général, pacifique dans l'allure, pondéré dans la forme, d'une sincérité absolue dans sa modération, d'une dialectique tout-à-fait remarquable dans l'argumentation.

M. Jonnart n'effraye pas, par ses opinions, les groupes du centre. On le sait un homme d'ordre, n'attendant rien des révolutions et cherchant par des procédés d'évolutions successives, l'idéal républicain qu'il poursuit.

On peut être facilement plus avancé en politique que M. Jonnart.

On ne sera jamais plus indépendant d'esprit qu'il ne le montre dans toutes les circonstances où sa personnalité a eu à s'affirmer.

Et il s'est produit ce fait très significatif.

C'est que cet indépendant, appartenant plutôt par ses fréquentations politiques au centre gauche, est en train de passer tout doucement, peut-être sans y prendre garde, à la fraction de gauche la plus militante.

Il vient de prononcer un excellent discours (ce n'est pas la première fois) pour fustiger comme ils méritent de l'être, les nationalistes et les rêveurs de plébiscite.

Une partie caractéristique de ce discours est celle-ci :

« Il ne faut pas que l'idée d'apaisement soit seulement dans les paroles, il faut qu'elle soit dans les cœurs et dans les faits.

Il ne faut pas que les adversaires incorrigibles de la République, persistent à vouloir greffer sur une douloureuse affaire qui n'aurait jamais dû sortir du domaine judiciaire une entreprise politique des plus audacieuses et des plus redoutables, car elle couvre de grands mots les plus perfides desseins.

Il ne faut pas que, pour atteindre un but politique trop clair bien qu'inavoué, on cherche à exploiter plus longtemps ces deux sentiments qui comptent parmi les plus respectables, les plus nobles et les plus vibrants de la nature humaine, le sentiment religieux et le patriotisme. »

En parlant ainsi, M. Jonnart a signalé en quelques mots, tous les moyens de bataille dont les réactionnaires font usage.

Le patriotisme et la religion sont, en effet, les deux leviers puissants dont les adversaires de la République comptent se servir et se servent pour ébranler l'édifice démocratique si laborieusement échafaudé et dont la toiture couronnant le sommet ne semble pas encore prête — malheureusement — à être définitivement posée.

Les nationalistes ont pris pour arme de guerre, le patriotisme, dont ils prétendent avoir le monopole, prétention qui ne résiste pas à une minute de réflexion, à un atôme de bon sens.

Les cléricaux ont jeté la religion dans l'arène des luttes politiques, criant bien haut que quiconque touchait au frère Jehan des Entommeures serait traité par adversaires à coups de croix, ou à M. de Gondy, abbé coiffé en guerre, maniant la rapière et l'espadon, touchait au Christ et à sa doctrine.

Il est bien difficile d'imposer silence aux charlatans et de réduire sur l'heure, à leur valeur exacte, les boniments de tous les cabotins de la réaction.

Mais il suffit de savoir que ils sont charlatans et cabotins, pour mettre à néant leurs efforts et leurs grimaces.

M. Jonnart n'a pas dit toutes ces choses, mais il les a synthétisées en quelques mots.

Et à propos des idées claironnées par le Don Quichotte ridicule dont Barillier est le Sancho-Pança, l'éloquent député du Pas-de-Calais a ajouté :

« Jamais, pour ma part, je ne m'associerai à une entreprise contre les institutions parlementaires. Ces institutions ont dévié ; elles ont été faussées ; nous ne connaissons plus que la caricature du régime parlementaire, c'est vrai ; mais le régime, amendons-le, corrigeons-le ; gardons-nous de le supprimer ; n'allons pas au devant de l'aventure la plus risquée et la plus dangereuse. Ne recommençons pas l'histoire ; ne renouvelons pas l'expérience plébiscitaire d'où le nom français est sorti diminué et la patrie française appauvrie et saignée.

Voilà qui remet à son point le nationalisme de M. Déroulède et son plébiscite.

Voilà qui fait justice de la campagne menée en ce moment, contre les institutions républicaines, par des ambitieux stimulés par leurs appétits et cherchant à duper le peuple à l'aide des grands mots dont s'émeuvent si facilement les foules.

Il y a longtemps que les républicains avancés savent ces choses ; il y a longtemps que le bloc enfariné du Déroulédisme ne leur dit rien qui vaille.

Mais pour les républicains modérés, pour les hésitants, pour ceux qui, ne pensant point que tout est pour le mieux, ont des tendances à se jeter dans les aventures, le discours de M. Jonnart est un avertissement salutaire, un sage conseil, un appel à la réflexion, en même temps qu'une évocation attristante d'un passé peu, lointain, dont une page de notre histoire restera teintée en rouge.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

Les biens de Main-morte

Parmi les lois de défense démocratique, il est une que la majorité républicaine tiendra à voter le plus tôt possible.

Son urgence apparaît clairement à tous ceux qui savent voir et comprendre :

C'est la proposition présentée par M. Henri Brisson sur la sécularisation des biens actuellement occupés par les congrégations d'hommes non autorisées.

Le récent procès des Assomptionnistes a permis de jeter un coup d'œil sur l'accumulation des richesses des congrégations ; depuis vingt ans les biens des congrégations se sont accrus dans de telles proportions que les pouvoirs publics ont bien été obligés de voir le danger qui courait l'Etat laïque.

M. Henri Brisson demande que ces richesses soient replacées dans le patrimoine des familles et remises dans la circulation ; il ne propose pas la confiscation de ces biens au profit de l'Etat ; il a établi un système ingénieux et tout à fait rationnel : les biens non réclamés par les ayants droit seront affectés à la constitution d'une caisse de retraites pour les vieux travailleurs. Dans les immeubles, pourront être établies des maisons d'éducation ou d'assistance concédées à l'Etat, aux départements et aux communes, moyennant des indemnités à payer à la caisse des retraites.

Les cléricaux savent bien haut de leurs principes de charité : d'après eux, les biens des congrégations sont uniquement destinés à secourir les malheureux : la dernière évasionnée ont démontré que les « moines ligueurs et les moines d'affaires » dépensaient plus pour la politique que pour leurs frères malheureux.

Il serait temps de mettre un terme à de pareilles légèdes : le vote de la proposition de M. Henri Brisson rendra à leur vraie destination les biens donnés pour les pauvres.

LES ADRESSES

des Conseils Municipaux

AU MINISTÈRE

(Suite)

Saint-Jean-des-Ollières

Le Conseil municipal de Saint-Jean-des-Ollières, témoigne de son dévouement au ministère Waldeck-Rousseau qui a eu la bonne fortune d'être attaqué par tous les ennemis de la République coalisés ; offre l'hommage de son admiration à M. Loubet, l'éminent chef d'Etat qui préside avec tant de grandeur et de dignité aux destinées de la France ; envoie à tous les membres du Gouvernement ses sincères félicitations pour leur belle œuvre de défense républicaine.

« Le Conseil leur souhaite force, courage, persévérance pour repousser victorieusement les assauts sans cesse répétés des ennemis déguisés de nos institutions démocratiques.

« Si Paris, dans la tourmente nationaliste et cléricale marchant contre la République a pour un instant confié son gouvernail momentanément aux mains politiquement suspectes, la province, c'est-à-dire la grosse majorité des Français, a donné au ministère, lors des dernières élections municipales, une preuve éclatante de sa confiance. »

Le Crest

Les conseillers municipaux de la commune du Crest, canton de Veyre (Puy-de-Dôme), adressent à M. Goyot-Dessigne, député de leur circonscription, l'expression de leur inébranlable attachement, le prient de vouloir bien présenter à M. Loubet, président de la République, le témoignage de leur respectueuse sympathie et à M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil des ministres, leur confiance absolue, le félicitant avec les ministres pour la façon dont il assure le programme de son cabinet et son œuvre de défense contre les menées réactionnaires de tous ordres.

On dit...

C'est donné. — D'un calcul fait par le lieutenant-colonel Rimailho, il résulte que le prix d'un coup de canon est de 10 francs pour un canon du calibre de 37 mil. et de 2,600 francs pour un canon de 305.

Le 37, pouvant produire un tir maximum de 20 coups par minute, dépensera donc 12,000 francs en une heure ; le 305, dont le tir est de un coup par minute, sera de 156,000 francs. A ce prix-là, le tir d'un cuirassé armé de 5 canons de 305 et de quelques autres pièces de plus petit calibre coûterait environ un million par heure !

* * *

Son centième petit enfant — Un bon vieillard de Layda vient de faire enregistrer la naissance de son centième petit enfant. Ce patriarche exceptionnel est père de 18 enfants.

* * *

Manuscrit précieux — La Bibliothèque Nationale vient d'acquérir une pièce unique trouvée en Asie Mineure par un officier d'artillerie en mission. C'est un fragment d'évangile de Saint-Mathieu, en grec, sur parchemin pourpre, en lettres d'or.

L'ARTICLE DU JOUR

De l' « Autorité »

LA VOIE DOULOUREUSE

La voie douloureuse, c'est celle que suivent les délégués boers à travers l'Amérique, après avoir parcouru l'Europe.

C'est avec mélancolie et tristesse qu'on les voit aller de ville en ville, toujours bien reçus, mais n'obtenant rien de ce qu'ils sont venus chercher si loin.

Aujourd'hui, ils sont à Buffalo, où ils ont reçu, dit une dépêche de New-Norck, *« l'accueil le plus cordial des autorités municipales »*, et c'est tout.

Demain, ils seront à Niagara-Falls, où ils attend encore une réception des plus sympathiques — et rien de plus !

A l'accueil près, qui, nous le reconnaissons volontiers, est autrement chaleureux, leur pérégrination ainsi qu'on l'a fait remarquer, ressemble au voyage lamentable de M. Thiers pendant l'Année terrible, alors qu'il quéuait, de capitale en capitale, une intervention qui n'était dans l'âme d'aucun peuple.

Pour lui, l'accueil était poli, mais froid, glacial.

Nous ajouterons qu'il manquait même de dignité, ce voyage de M. Thiers.

Quand une petite nation comme l'Orange-Vaal lolicite l'aide et le secours des autres peuples, c'est très naturel.

Elle peut les autoriser à faire appel contre le fort qui abuse de sa puissance.

Mais une grande nation a le devoir à l'exemple du gladiateur antique, de tomber avec grâce et fierté et de n'imploser la pitié de personne.

C'est ce que M. Thiers ne comprit pas.

Et il revint de sa tournée inutile, en nous rapportant, pour tout résultat, une humiliation de plus, celle d'avoir tendu la main et d'avoir été repoussé.

Les délégués boers ont trouvé plus de chaleur aux Etats-Unis et même en Europe, qu'en rencontra M. Thiers, mais le resultat sera identique.

Ils auront empoché des toasts, des discours, bu des grogs d'honneur, et devront se contenter de ce maigre butin.

C'était suiveté à eux, du reste, de s'imaginer que la sainteté de leur cause pourrait entraîner la chevalerie d'un peuple quelconque.

Ce qui est arrivé avec l'Allemagne devait les ramener toute illusion.

Qui donc, plus spontanement, plus nettement que l'empereur Guillaume, leur avait fait croire à une intervention secourable ?

Qui donc avait plus affectueusement encouragé leurs espérances ?

Vous vous souvenez tous de sa fameuse dépêche au président Krüger après la prise du flibustier Jameson.

Il est bon d'en rappeler le texte :

« Je vous adresse mes sincères félicitations, pour avoir pu, sans faire appel aux pouvoirs amis, vous et votre peuple, réussir à repousser, avec vos propres forces, les bandes armées qui avaient envahi votre pays et pour avoir maintenu son indépendance contre une agression étrangère. »

Il est certain que les candides Républiques du Sud Africain, avaient le droit, après de tel programme, de compter un peu sur la bonne volonté de l'Empereur allemand.

D'autant que Guillaume s'affichait la prétention d'incarner toutes les générosités des anciens paladins.

On aurait pu croire que, chez lui, la chevalerie ne se bornait pas à emprunter le casque de Lohengrin et à y piquer quelques plumes de cygne.

Or, la déception a été douloureuse, atroce, pour les Boers.

Ils ont vu le même empereur, qui avait, en quelque sorte, suscité leur entreprise heroïque et téméraire, se retourner vers leurs adversaires avec une admirable désinvolture, et leur faire des démonstrations tout aussi chaleureuses que le furent celles qu'il adressait au vieux Kruger.

D'ailleurs, il eût été superflu d'attendre quelque chose de cette même Allemagne, dont le souverain, si extatique et si illuminé qu'il fût au point de vue religieux, ne l'assurait pas moins avec le Sultan rouge, avec l'égorgeur des chrétiens d'Arménie, et au cours même du massacre.

Et c'était rêver tout éveillé, d'espérer que l'Allemagne brutale et féroce, éprouverait le moindre attendrissement en faveur d'un pauvre petit peuple mourant pour la liberté.

Pareille illusion a guidé les pas des délégués boers sur le sol américain.

Comment les Boers ont-ils pu supposer un seul instant qu'ils trouveraient aide et secours chez ces Américains qui ne valent pas mieux que les Anglais, et dont le sang est le même, du sang froid de reptile ou de poisson ?

Est-ce que par hasard les Américains seraient partisans de l'indépendance des nationalités, eux qui ne sont intervenus à Cuba, déclarant-ils mensongèrement, qu'ils ont délivré les habitants de la domination espagnole, et qui refusent de leur accorder l'autonomie promise, volant et pillant les Cubains, autant que pouvaient le faire autrefois les Espagnols, ce qui n'est pas peu dire ?

Les mêmes Américains qui se posent cyniquement en libérateurs des peuples asservis, n'ont annexé Porto-Rico que pour l'étrangler dans un régime douanier spécial et satisfaire surtout les accapareurs américains du sucre et du café.

Les mêmes qui ont quelle atrocité encore les Américains s'efforcent, par le fer et le feu, de conquérir les vaillants Tagals des Philippines ?

Cette lâcheté de l'Angleterre vis-à-vis des Boers, l'Amérique l'étale vis-à-vis de Cuba, de Porto-Rico et des Philippines.

Et le même mépris, la même mauvaise foi, le même oubli de la justice et de droits les plus sacrés.

Pauvres délégués boers !

C'est de peine s'ils auront récolté, au cours de cette tournée douloureuse, véritable chemin de la Croix, quelques gerbes de fleurs pour orner, à leur retour, la tombe de la patrie !

Paul de CASSAGNAC.

L'ENVAHISSEMENT

On vient de créer, un peu partout, dans les quartiers de Paris, des journaux locaux hebdomadaires religieux qui ne sont point destinés à faire concurrence au journal *La Croix* et à la *Semaine religieuse*.

A Auteuil, il y a le *Viaduc*. L'abbé Aubert, vicaire de Grenelle, vient de créer le *Javelot*. Il y rédige une rubrique spéciale : « L'histoire du quartier et des pauvres de Jacob. »

Il y a encore parmi les organes paroissiaux de Paris : l'*Echo de Plaisance*, l'*Ami de Menilmontant* et le *Bulletin des Œuvres du quartier Saint-Marcel*.

Le mouvement s'est étendu aux portes de Paris. L'abbé Aigony crée la *Cloche du Kremlin*, de Bicêtre, dans la plus importante commune de la banlieue, on vient de faire paraître le *Semeur de Neuilly*, qui a pour directeur l'abbé Pangaud.

Laissez-les faire et Paris deviendra bientôt leur fief.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

Nouvelles Parlementaires

A la Chambre

L'ordre du jour de la Chambre

La Chambre, qui a fort peu siégé depuis la rentrée des vacances de Pâques, va maintenant se rattraper. Elle a en perspective toute une série de débats importants, dont plusieurs seront extrêmement mouvementés, notamment celui sur la déchéance de MM. Déroulède et Marcel Habert, qui viendra lundi prochain et celui sur l'amnistie, que le gouvernement voudrait faire voter le plus rapidement possible.

Vendredi nous aurons l'interpellation Dejeante sur les incidents du Père-Lachaise, le vendredi suivant, celles de M. Guillemet sur les chemins de fer d'intérêt local et de M. Mirman sur les marchés à terme.

Il y a en outre, sept interpellations anciennes que nous avons énumérées dernièrement, plus celles de M. Simyan sur les troubles de Châlon, de M. Fournière, sur la censure, et de M. Couyba sur les courses de taureaux, qui n'ont pas encore été déposées. La plupart de ces interpellations figurent en tête de l'ordre du jour.

La Chambre a bien décidé ces jours passés de consacrer, comme elle le faisait naguère, le vendredi de chaque semaine aux interpellations mais la mesure n'est applicable que pour celles à venir. Pour les autres, les interpellateurs conserveront tous leurs droits.

D'autres discussions ayant un caractère purement législatif doivent également venir à bref délai.

Les principales sont celles sur l'admission temporaire des blés et les bons d'exportation en faveur des céréales, sur la défense des colonies, l'augmentation de la flotte, l'outillage des ports de guerre et les bases d'opération de la flotte, sur la réforme des frais hypothécaires et sur le régime des boissons.

Et puis, il y a l'ordre du jour réglé à la rentrée, qui comporte une trentaine de projets ou propositions, sans compter les quatre contributions et l'income tax.

Jamais la Chambre ne fera tout cela d'ici aux grandes vacances, même en tenant, comme certains députés en l'invitent de le proposer, des séances exceptionnelles le mercredi ou le samedi. Il lui faudra faire un choix et se borner à l'essentiel.

T. H.

Commission du budget

Paris, 6 juin. — On sait que c'est demain que la Chambre nomme la commission du budget de 1901.

La lutte sera très vive, assure-t-on, pour le choix du président.

Les républicains progressistes ont l'intention de soutenir MM. Rouvier et Delombre ; les radicaux et socialistes voteront pour M. Mesureur, président actuel de la commission du budget de 1900.

La révision de la Constitution

La commission de revision de la Constitution a chargé son président, M. Berard, de s'entretenir avec le président du Conseil, pour connaître l'avis du gouvernement sur cette importante question.

Les désordres de Châlon-sur-Saône

M. Simyan, député de Saône-et-Loire, a entretenu ses collègues du groupe radical-socialiste de la Chambre, de l'interpellation qu'il doit déposer demain ou vendredi sur les douloureux incidents de Châlon-sur-Saône.

Il leur a donné communication de la protestation signée par les habitants de Châlon-sur-Saône contre les brutalités de la police.

En voici le texte :

Les soussignés, habitants de la ville de Châlon-sur-Saône, témoins oculaires de la violente brutalité des gendarmes, dans la journée du 2 juin, protestent de toute leur énergie contre les dites violences et brutalités et donnent leur entière attestation que les gendarmes ont tiré sur la foule et chargé sans aucun prétexte de violence et sans avertissement.

Profondément indignés, ils demandent aux pouvoirs publics la répression de tels actes indignes d'un pays libre et civilisé.

Cette protestation est signée d'habitants de Chalon de toutes les professions.

M. Simyan a fait le récit des incidents dont la responsabilité d'après l'enquête qu'il a commencée lui-même incomberait à la gendarmerie.

M. Simyan aura demain une entrevue avec le président du Conseil au sujet de la flibustie, de la date de son interpellation.

Le gouvernement attend toujours le rapport du préfet M. de Joly.

D'autre part on sait qu'une enquête a été ouverte par le parquet.

Le groupe radical-socialiste

Paris, 6 juin. — Le groupe s'est occupé du projet d'amnistie voté par le Sénat.

MM. Laferre et Vazeille se sont prononcés contre le projet que la grande majorité du groupe semble cependant disposée à accepter.

Le groupe s'est ensuite entretenu de la proposition Rabier tendant à faire voter l'article 7, interdisant l'enseignement aux congrégations non autorisées.

L'on se rappelle que, présenté par Jules Ferry, l'article 7 fut adopté à la Chambre en 1879 et repoussé l'année suivante au Sénat, à la suite d'un discours de Jules Simon.

M. Rabier doit s'entretenir, demain jeudi, avec le président du Conseil, au sujet de cette proposition qui sera déposée sur le bureau de la Chambre, dans une des premières séances.

Nous croyons devoir reproduire le texte de l'article 7 du projet Jules Ferry.

« Nul n'est admis à diriger un établissement public ou privé, de quelque ordre que ce soit, ni à y donner l'enseignement s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée.

Tous les groupes républicains de la Chambre ont déjà donné leur adhésion à cette proposition qui compte même des signatures de députés nationalistes.

M. Rabier demandera l'urgence et la discussion immédiate.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR du Travail

Paris, 6 juin. — La deuxième séance du Conseil supérieur du Travail avait lieu ce matin au ministère du commerce sous la présidence de M. Millerand assisté de MM. Keufer et Aynard élus hier vice-présidents.

La séance a été consacrée à l'étude des modifications à apporter à la législation des prud'hommes.

M. Arthur Fontaine, directeur de l'Office du travail a donné un rapport très documenté sur la législation existante et analysé les projets et propositions de lois soumis au Parlement.

Après un débat assez long, l'extension de la compétence des conseils de prud'hommes à d'autres catégories spéciales a été adoptée en principe.

Le conseil supérieur du travail a ensuite émis l'avis d'étendre cette compétence aux employés de commerce, aux ouvriers mineurs, aux employés de transport et des chemins de fer et à tous les salariés du commerce et de l'industrie.

M. Jaurès a émis une proposition tendant à accorder aux ouvriers agricoles la même juridiction, et le Conseil s'est rallié à cet avis et a émis un vœu en ce sens.

Par 23 voix contre 22 a été rejetée une proposition de M. Riom tendant à rendre facultative des conseils de prud'hommes toute personne employant des ouvriers en faisant acte d'entreprise.

Le conseil exprime ensuite l'avis qu'il n'y a pas lieu de créer de conseil distinct pour les catégories nouvelles auxquelles serait étendue la compétence des prud'hommes.

Il estime enfin qu'il ne doit exister dans la même ville qu'un seul conseil divisé en sections distinctes.

A l'Exposition

Les entrées gratuites

Paris, 6 juin. — M. Millerand vient de signer un arrêté énumérant les diverses categories de visiteurs qui auront droit à l'entrée gratuite, ou à tarif réduit, à l'Exposition.

Pourront entrer gratuitement, par détachements de 30 hommes au maximum, les sous-officiers et soldats du gouvernement militaire de Paris en uniforme, les groupes devront se séparer aussitôt après avoir pénétré dans l'enceinte.

Entrée gratuite également aux officiers, sous-officiers et soldats du régiment des sapeurs-pompiers de Paris ; officiers, sous-officiers et soldats de la garde républicaine ; officiers de paix, sous-officiers et gardiens de la tenue ; pensionnaires de l'hôtel des Invalides.

Les élèves des Ecoles des ponts et chaussées, des mines, de l'Ecole supérieure des postes et télégraphes, de l'Ecole normale d'instituteurs de la Seine seront admis par groupes sous la conduite d'un professeur, et au moyen de « laissez-passer » valables pendant toute une journée. Des « laissez-passer » identiques, mais valables pour une matinée seulement, seront délivrés aux élèves des écoles communales de la ville de Paris et du département de la Seine.

Les sénateurs, députés, conseillers municipaux de Paris, maires et adjoints, les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement de la Seine, les membres de l'Institut, du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes entreront gratuitement sur présentation de leurs insignes ou médailles.

L'entrée gratuite sera donnée aux élèves des quatre grandes écoles: Polytechnique, St-Cyr, Normale supérieure et Centrale sous la conduite d'un professeur.

Des cartes permanentes d'entrée à l'Exposition seront délivrées, au prix de 20 fr., par la caisse centrale du Trésor public, aux fonctionnaires et employés des ministères, de la préfecture de la Seine et de la préfecture de police, ainsi qu'aux officiers du gouvernement militaire de Paris.

Enfin, plusieurs associations ouvrières, artistiques et littéraires, sous-officiers, écoles commerciales, etc., ayant réclamé pour leurs membres des entrées gratuites à l'Exposition, il est probable que les mesures de faveur énoncées dans le présent arrêté leur seront étendues prochainement.

Arrivée des mandarins à Paris

Par la rapide de dix heures sept, venant de Marseille, est arrivée, vendredi soir, la première mission de hauts fonctionnaires indigènes envoyés en France par M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, à l'occasion de l'Exposition. M. Maréchal, délégué du gouvernement indo-chinois, était allé attendre la mission à Marseille.

Sur le quai d'arrivée de la gare de Lyon se trouvaient : MM. Pierre Nicolas, commissaire de l'Indo-Chine à l'Exposition ; Genet, inspecteur général des bâtiments civils de la colonie ; Charles Lemire, ancien résident au Tonkin et les fils du tong-doc de Scholen, qui venaient attendre leur beau-frère, membre de la mission.

A la descente du train, les mandarins, accompagnés de quatre secrétaires et d'une suite de huit personnes ont été conduits dans le bureau du chef de gare, où les présentations ont eu lieu.

Voici les noms de ces hauts dignitaires : Vu-Quang Ns, tong-doc (gouverneur) de la province de Bac-Ninh ; Tra-Dinh-Luong, gouverneur de la province de Bac-Giang ; Hoang-Trong, tuan-phu (gouverneur).

Après quelques minutes de repos, les envoyés de M. Doumer sont montés dans des landaus qui les ont conduits au Grand-Hôtel, où des appartements avaient été retenus pour eux et leur suite.

Ils comptent rester un mois en France, pendant lequel ils visiteront les principaux ateliers industriels, commerciaux, miniers et agricoles. Ils feront ensuite un rapport sur le commerce et l'industrie de la métropole. Ce rapport devra être imprimé en Indo-Chine, en langue française et en caractères annamites, de façon à faire connaître aux habitants de l'Extrême-Orient la France et les ressources qu'ils peuvent tirer de la mère-patrie.

GRÈVE DE COCHERS

Paris, 6 juin. — Les cochers de la Compagnie Générale du dépôt de la rue Duret se sont mis en grève ce matin ; aucune voiture n'est sortie ; la cause de cette grève est la prétention émise par la Compagnie de porter à 22 fr. la moyenne

L'Urbaine, au contraire, a baissé de 0,50 c. la moyenne payée jusqu'à ce jour ; les cochers ne paient plus que 19 fr. 25.

Les 300 cochers de la maison Rabier après avoir inutilement épuisé tous les moyens de conciliation, ont résolu de se mettre en grève.

Ils réclament la fixation de la moyenne, qui est actuellement établie à 23 fr., y compris les frais dits de cour, à 1 franc au-dessous de celle convenue entre la Compagnie L'Urbaine et ses cochers.

Les troubles de Châlon

Châlon-sur-Saône, 6 juin. — Les obsèques de l'ouvrier Bernard, la troisième victime des incidents de ces jours derniers, ont eu lieu dans la matinée, sans donner lieu à aucune nouvelle agitation.

L'ajournement est complet ; tous les grévistes ont repris le travail.

Le parquet poursuit son enquête. De nombreux témoins ont été entendus.

Paris, 6 juin. — M. G. Berry annonce qu'il interpellera le président du Conseil sur les troubles de Châlon.

LA SÉQUESTRÉE D'AMIENS

Amiens, 6 juin. — L'affaire de la rue Dom-Bouquet reste stationnaire. A l'heure actuelle, M. le juge d'instruction recueille des témoignages pour son enquête qui ne sera terminée que dans un certain nombre de jours.

Angèle Thieullet est toujours à l'Hôtel-Dieu où elle est entourée des meilleurs soins. Elle se lève, mange avec assez d'appétit, mais sous vous qu'elle est toujours très faible et ne répond que par monosyllabes aux questions qui lui sont posées.

Rares sont les personnes qui peuvent l'approcher en dehors des médecins de l'Hôtel-Dieu. Elle tient constamment les yeux baissés, et regarde ses mains posées sur les draps.

Les ongles, qui avaient deux centimètres de longueur, ont été coupés.

Enfin, comme nous l'avons dit dans notre dernier article, le parquet attend qu'elle soit remise pour lui faire subir un interrogatoire.

Quant à Sérot, qui s'amuse beaucoup à Bicêtre, il est en possession depuis samedi de son légendaire petit chapeau qui lui a été apporté par sa bonne.

Nouvelles Étrangères

LA GUERRE

ENTRE L'ANGLETERRE ET LE TRANSVAAL

La guerre «khaki»—Boue & sang

Les Boers ont montré splendidement leur vitalité, leur modération, leur froid mépris de la mort, leur vertus familiales, leur amour de la liberté et de la patrie, autant d'éléments d'une civilisation supérieure. L'Anglo-saxon est aussi une forte et noble race ; avons-nous dit le contraire ? Ce serait stupide. Eh oui ! c'est la même famille, la même vitalité, la même religion. Cette guerre n'en est que plus affreuse. Mais nous disons que sur le théâtre de la lutte, c'est une masse brutale qui écrase une civilisation exquise ; une quantité énorme de force grossière qui anéantit l'une des plus touchantes manifestations de la vertu humaine que l'on ait vues dans l'histoire. C'est la civilisation où l'humanité qui est écrasée au Transvaal.

Voilà la vérité qui défie tous les sophismes des économistes. Les Boers ont beau, à cette heure même, être vaincus : nous ne savons dans quel état ils sont et ce qu'ils deviennent. Leur destin est enveloppé d'une sombre nuit. Mais ils ne sont pas vaincus par la guerre : une guerre, cela ? Allons donc ! Cette guerre actuelle des Anglais, aujourd'hui la guerre *khaki*, — nom qu'elle gardera dans l'histoire, — est dépourvue de tous les caractères qui ont marqué les guerres des hommes.

Au lieu de se vêtir de pourpre et d'or pour la tragédie, ils se sont vêtus de poussière et de boue pour la flibustrie. Au lieu de faire toilette pour la gloire, ils se sont volontairement ternis pour le vol.

Je distingue des exploits particuliers qui sont la guerre pour l'un, pour l'autre des soldats de Roberts, des périls, des engins de mort pour celui-ci, pour celui-là. Dans l'ensemble, rien ne sait, excepté cet éternel mouvement brownien de 200,000 hommes contre 30,000, nul enjeu pour l'Angleterre, nul hasard, nul génie, nulle gloire. C'est la guerre *Khaki* : une opération de banque à main armée. Cette sorte de guerre s'habille de boue, comme il convient, pour un acte aussi parfaitement sale. C'est la méthode chamberlaine et rhodésienne. Les pauvres tenanciers de l'Angleterre, aussi serfs que jamais, étent le pain de leur boutique, et voyez leur progéniture au sud de l'Afrique remplir les coffres de la Chartered ; ils sont déjà plus de 30,000 morts, sans compter les estropiés, les manchots et les culs-de-jatte, et l'Angleterre illumine en l'honneur de cette flibusterie dégoûtante.

H. D.

LA PRISE DE PRÉTORIA

Dans quelles conditions s'est opérée

Londres, 5 juin. — Le War Office a reçu, ce soir, la dépêche suivante de lord Roberts donnant des détails sur l'occupation de Pretoria et